



DECLARATION DE LA CGT AU CHS CENTRAL

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Hygiène et Sécurité Central, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ici présents,

Les Elus de la CGT vous souhaitent tout d'abord une bonne année 2009, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la collectivité, des vœux de bonne santé et d'épanouissement personnel, au travail comme dans votre vie personnelle.

Nous nous sommes quittés en 2008 au lendemain d'Elections professionnelles qui ont vu la CGT recueillir 43,03% des suffrages au scrutin du CHS Central, soit 2,42% de plus que lors des Elections d'Octobre 2006.

Ce résultat en a peut-être surpris quelques-uns ici ou ailleurs. Pour nous, c'est bel et bien la confirmation que les agents de l'Institution font confiance à la CGT pour défendre efficacement leur point de vue s'agissant, pour parler du CHS Central, de la préservation de leur bien-être physique et moral dans l'exercice de leurs missions.

Ce nouveau CHS Central regroupe dans ses compétences aussi bien celles du précédent CHS Central que celles du CHS Hors Communauté éducative qui n'a pas été renouvelé. Force est de constater que, dans les derniers temps, ce CHS Hors Communauté éducative avait été pour le moins négligé...

Comment en effet expliquer que la décision que l'Autorité territoriale a prise s'agissant des toilettes du Siège de Région, - à savoir d'en déclarer certaines à usage exclusif des collègues femmes et d'autres à usage exclusif des collègues hommes -, l'ait été sans, au minimum, consultation du CHS HCE?

Il en est de même de la question du départ de feu qui a touché le Siège de Région le 23 septembre dernier. Celle-ci va seulement être évoquée ce jour, malgré nos demandes, restées lettre morte à l'époque, de réunir rapidement le CHS HCE pour tirer les leçons qui en découlaient.

Bien sûr, le bilan de la mandature précédente n'est pas entièrement négatif, - et le fait que l'Autorité ait diligenté les mesures électriques et électromagnétiques que nous sollicitons en témoigne à l'envi -, mais passer sous silence ces manquements avérés au dialogue social n'aurait pas été non plus lui rendre justice.

Résolument optimistes comme nous le sommes à la CGT, notre objectif est de faire de cette instance paritaire un outil de dialogue social plein et entier. C'est pourquoi nous terminerons notre propos avec une demande : qu'à l'instar du rapport annuel de la médecine du travail, le CHS Central puisse également examiner le rapport annuel de l'équipe de mesdames les assistantes sociales comme celui de madame la psychologue du travail. Nul doute que de la lecture de ces documents, établis selon les règles déontologiques qui s'imposent, nous pourrions tirer chacun maints enseignements utiles au mieux-être des agents.

Merci de nous avoir écoutés et surtout merci, Madame la Présidente, de nous donner satisfaction.

Lille, le 9 janvier 2009.